

1. Identification
Identité du produit/nom commercial : Rouleaux de plombier

Usage du produit : Matières abrasives utilisées pour poncer des métaux, du béton, de la maçonnerie et des matériaux de construction.

Restriction d'utilisation : Utiliser uniquement comme indiqué

Fabricant :
United Abrasives, Inc.
185 Boston Post Road
North Windham, CT 06256

Internet : www.unitedabrasives.com

Téléphone d'information : (860) 456-7131

Téléphone d'urgence : (860) 456-7131

Date de préparation : 21 septembre 2015

2. Identification des dangers
Classification :

Classification physique	Classification de la santé
N'est pas dangereux.	Irritation des yeux - Catégorie 2B

Dangers non classifiés ailleurs : Aucun danger autrement classé.

Éléments de l'étiquette :
Mot-indicateur

Attention

Énoncé(s) sur les dangers

H320 - Irrite les yeux.

Énoncé(s) sur les précautions

P264 - Lavez-vous bien après toute manipulation.

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincez précautionneusement avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlevez les lentilles, s'il y a lieu. Continuer de rincer.

P337 + P313 - Si l'irritation des yeux persiste : Obtenir des soins médicaux.

3. Composition/information sur les ingrédients

Nom chimique	No CAS	Concentration
Résine durcie, polymère d'urée-formaldéhyde	9011-05-6	10-30
Résine durcie, polymère de phénol-formaldéhyde	9003-35-4	5-30
Oxyde d'aluminium	1344-28-1	0-50
Fond en tissu de coton	N/D	0-30
Calcaire	1317-65-3	0-25
Kaolinton	1332-58-7	0-15

L'identité spécifique et (ou) le pourcentage exact n'ont pas été divulgués puisqu'il s'agit d'un secret commercial.

4. Premiers soins

Ingestion : Aucun besoin en premiers soins n'est anticipé. Obtenir de l'aide médicale si des symptômes se développent.

Inhalation : Se moucher pour retirer la substance des voies nasales. Donner de l'oxygène ou pratiquer une respiration artificielle au besoin. Déplacer la victime à l'air frais si des symptômes se développent. Obtenir de l'aide médicale si les symptômes persistent.

Contact avec les yeux : Ne PAS frotter les yeux. Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes, en soulevant à l'occasion les paupières supérieures et inférieures. Obtenir de l'aide médicale si l'irritation persiste.

Contact avec la peau : Aucun besoin de premiers soins n'est anticipé pour une exposition non abrasive au produit. Obtenir de l'aide médicale si une rougeur se développe et (ou) persiste.

Principaux symptômes et effets, tant aigus que différés : Irrite les yeux.

Indication de la nécessité d'une aide médicale immédiate et d'un traitement spécial, si nécessaire : L'obtention d'une aide médicale immédiate n'est généralement pas requise.

5. Lutte contre l'incendie

Agent extincteur approprié (ou inapproprié) : Utiliser de l'eau pulvérisée, du dioxyde de carbone, de la mousse antialcool ou des produits chimiques secs. Ne pas utiliser d'extincteurs d'halocarbures en cas d'incendie.

Dangers précis découlant du produit chimique : Le produit est inflammable lorsqu'il est exposé à une flamme directe. Il n'existe aucun danger d'inflammation lors de l'utilisation adéquate et recommandée de ce produit. Il faut accorder une attention aux risques potentiels de feu ou d'explosion du matériel de base qui est traité. Plusieurs matériaux créent des poussières ou des tournures inflammables ou explosives lors de leur traitement. La combustion peut produire des oxydes de carbone, d'aluminium, de calcium, d'azote et de silicium.

Équipement personnel spécial et précautions pour les pompiers : Les pompiers devraient porter un équipement d'urgence complet et un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive approuvé par le NIOSH.

6. Nettoyage des rejets accidentels

Précautions personnelles, équipements de protection et procédures d'urgence : Porter le respirateur et les vêtements de protection appropriés qui sont requis pour éviter un contact avec les yeux et l'inhalation de poussières. Évitez de respirer la poussière. S'assurer d'une ventilation adéquate.

Précautions environnementales : Aucune mesure de précaution environnementale spéciale n'est requise. Signaler les déversements comme il est requis par les lois locales, de l'État et fédérales.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Ramasser et placer aux fins d'élimination sans créer de poussières. Inspecter le produit pour déceler toute partie déchirée ou endommagée. Ne pas utiliser si le produit est déchiré ou endommagé. Éliminer la matière contaminée conformément à la section 13.

7. Manutention et entreposage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : S'assurer d'une ventilation adéquate. Éviter de respirer les poussières créées lors du sablage, du meulage ou de l'usinage. - porter un masque antipoussières en utilisant le produit. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Un produit endommagé peut se rompre au cours de son utilisation et causer de sérieuses blessures corporelles, spécifiquement aux yeux. - porter des lunettes de protection en utilisant le produit. Vérifier le produit pour déceler tout dommage, comme des déchirures ou fissures, avant de l'utiliser. Ne pas utiliser un produit endommagé. Respecter le régime T/M

précisé pour ce produit. Respecter la norme ANSI B7.1-2010, Exigences de sécurité pour l'utilisation, l'entretien et la protection des meules abrasives (le cas échéant). Des poussières combustibles peuvent se former à la suite de l'utilisation de ce produit. Prendre soin de ne pas laisser les poussières générées s'accumuler. Les poussières accumulées peuvent présenter un risque d'explosion en cas de dispersion en concentration suffisante alors qu'elles sont à proximité d'une source d'allumage. Ramasser les poussières et les éliminer régulièrement.

Conditions de sécurité du stockage, y compris toutes incompatibilités : Éloignez des la chaleur, des flammes et des étincelles. Entreposer dans un endroit sec. - conserver à l'abri de l'humidité. Entreposer dans des températures de 40 à 90 °F (4 à 32 °C) à un taux d'humidité relative de 30 à 80 %. Entreposer à l'écart des acides forts, des bases fortes, des agents oxydants forts, du trifluorure de chlore, de l'oxyde d'éthylène, d'hydrocarbures halogénés, du difluorure d'oxygène, du nitrate de sodium, de composés de vinyle, de nitrates, de l'aluminium pur, du magnésium et d'halogènes.

8. Contrôles d'exposition / protection personnelle

Directives d'exposition :

Résine durcie, polymère d'urée-formaldéhyde	Pas de limite établie.
Résine durcie, polymère de phénol-formaldéhyde	Pas de limite établie.
Oxyde d'aluminium	5 mg/m ³ - VLE de l'ACGIH (fraction respirable) (sous forme d'Al métallique) 15 mg/m ³ - MPT de l'OSHA, valeur PEL (total de la poussière) 5 mg/m ³ - MPT PEL de l'OSHA (fraction respirable)
Fond en tissu de coton	Pas de limite établie.
Calcaire	15 mg/m ³ - MPT de l'OSHA, valeur PEL (total de la poussière) 5 mg/m ³ - MPT PEL de l'OSHA (fraction respirable)
Kaolinton	15 mg/m ³ - MPT de l'OSHA, valeur PEL (total de la poussière) 5 mg/m ³ - MPT PEL de l'OSHA (fraction respirable) 2 mg/m ³ - MPT VLE de l'ACGIH (respirable)

Note : Tenir compte également des composantes des matériaux de base et des revêtements.

Contrôles d'ingénierie appropriés : Utiliser le système localisé d'évacuation ou la ventilation générale requis pour minimiser l'exposition aux poussières et maintenir les concentrations de contaminants au-dessous des limites d'exposition en milieu de travail.

Mesures de protection individuelles, comme un équipement personnel de protection : Le port de lunettes de protection, de gants et d'un masque antipoussières est recommandé. Le type d'équipement de protection doit être choisi en fonction des conditions de ventilation et des autres conditions d'utilisation de cette matière.

Protection respiratoire : Utiliser un masque protecteur contre la poussière approuvé par le NIOSH conformément au règlement 24 CFR 1910.134. Un masque antipoussières complet peut être exigé comme substitut aux mesures d'ingénierie lorsque les mesures d'ingénierie adéquates ne sont pas en place pour conserver les limites d'exposition en dessous des seuils définis.

Protection de la peau : Des gants en tissu ou en cuir sont recommandés. Il n'est pas requis de manipuler la matière avec des gants, mais cela est fortement recommandé afin de prévenir tout contact secondaire accidentel avec les yeux. Les gants doivent être inspectés avant leur utilisation. Utiliser la technique adéquate de retrait des gants (sans toucher la surface extérieure du gant) pour éviter un contact avec la peau. Éliminer les gants contaminés conformément aux lois et pratiques applicables.

Protection pour les yeux : Lors de l'utilisation de la matière, utiliser des lunettes de protection, des gants et un masque antipoussières conformément à l'indice E de la protection personnelle du HMIS.

Tout l'équipement de sécurité doit être testé et approuvé selon les normes gouvernementales adéquates, comme celles du NIOSH (É.-U.) ou de l'EN 166 (UE).

Autre : Les vêtements de protection requis pour prévenir la contamination des vêtements personnels. Une protection de l'ouïe peut être requise.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence (état physique, couleur, etc.) : Tissu, papier ou écran enrobé de matière abrasive
Odeur : Faible odeur

Seuil olfactif : Sans objet.	pH : Sans objet.
Point de fusion/point de congélation : Sans objet.	Point d'ébullition : Sans objet.
Point d'éclair : Sans objet.	Taux d'évaporation : Sans objet.
Inflammabilité (solide, gaz) : Non combustible	
Limites d'inflammabilité : LEI : Sans objet.	LES : Sans objet.
Tension de vapeur : Sans objet.	Densité de vapeur :
Densité relative : Sans objet.	Solubilité(s) : Insoluble
Coefficient de partage : n-octanol-eau : Sans objet.	Température d'auto-inflammation : Sans objet.
Température de décomposition : Sans objet.	Viscosité : Sans objet.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité : Non réactif.

Stabilité chimique : Stable.

Possibilité de réactions dangereuses : Aucune possibilité connue de réaction dangereuse.

Conditions à éviter : Éviter les matières incompatibles, les flammes, les sources d'allumage et l'humidité.

Substances incompatibles : Acides forts, bases fortes, agents oxydants forts, trifluorure de chlore, oxyde d'éthylène, hydrocarbures halogénés, difluorure d'oxygène, nitrate de sodium, composés de vinyle, nitrates, aluminium pur, magnésium et halogènes.

Produits de décomposition dangereux : Les poussières provenant du traitement pourraient renfermer des ingrédients énumérés dans la Section 3 ou d'autres ingrédients, lesquels sont des composantes du matériel de base traité ou des revêtements appliqués au matériel de base qui seraient potentiellement plus dangereuses. La décomposition thermique peut produire des oxydes d'aluminium, des oxydes de calcium, des oxydes de carbone, des oxydes d'azote (NOx) et des oxydes de silicium.

11. Information toxicologique

Voies d'absorption :

Inhalation : Les poussières peuvent causer une irritation des voies respiratoires.

Ingestion : Non prévu dans des conditions normales d'utilisation. L'ingestion de gros morceaux peut causer une obstruction du tube digestif.

Contact avec la peau : Le produit en soi ne présente pas de risques lorsqu'il est utilisé correctement. Le frottement du produit sur la peau peut causer une irritation mécanique ou des abrasions.

Contact avec les yeux : Le produit en soi ne présente pas de risques. Les poussières peuvent causer une irritation des yeux. Les particules des poussières peuvent causer une blessure abrasive aux yeux.

Effets chroniques de l'exposition à court et long terme : Une surexposition à long terme aux poussières respirables peut causer des lésions aux poumons (fibrose) dont les symptômes sont la toux, l'essoufflement et une capacité respiratoire diminuée. Les effets chroniques peuvent être aggravés par le tabagisme. Une exposition prolongée aux niveaux élevés de bruit durant le fonctionnement peut avoir une incidence sur l'ouïe. Un plus grand danger, dans la plupart des cas, est l'exposition aux poussières/vapeurs du matériel ou de la peinture/du revêtement traité. La majorité des poussières générées durant l'utilisation proviennent du matériel de base traité, et le danger potentiel de cette exposition doit être évalué.

Mesures numériques de la toxicité :

DL50 orale du rat - > 2 900 mg/kg
DL50 lapin dermique - > 20 800 mg/kg
CL50 inhalation rat - > 2,3 mg/L (4 h)

Cancérogénicité : Aucune des composantes ne figure sur les listes de cancérogènes ou de cancérogènes potentiels de l'OSHA, du NTP ou du CIRC.

12. Information écologique

Écotoxicité :

Pas de données disponibles.

Persistence et dégradabilité : La biodégradation ne s'applique pas aux composés inorganiques.

Potentiel de bioaccumulation : Pas de données disponibles.

Mobilité dans le sol : Pas de données disponibles.

Autres effets indésirables : Un risque environnemental ne peut être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination non professionnelle.

13. Remarques sur l'élimination

Les déchets dangereux doivent être traités d'une manière responsable. Toutes les entités qui entreposent, transportent ou manipulent des déchets dangereux doivent prendre les mesures nécessaires pour prévenir les risques de pollution, de rejets dans l'environnement ou de dommages aux personnes et aux animaux. Communiquer avec un service d'élimination des déchets professionnel et agréé pour éliminer cette matière. Consulter toutes les autorités et tous les règlements applicables pour garantir une classification adéquate. Il est possible que la matière abrasive restante sur le produit utilisé (du substrat étant abrasé) doive être prise en compte comme facteur dans la classification, la méthode et la manipulation aux fins d'élimination du produit usé.

14. Information sur le transport

	Numéro ONU	Désignation officielle de transport	Classe de dangers	Groupe d'emballage	Dangers pour l'environnement
DOT E.U.	Aucun numéro ONU	Pas réglementé.	Aucune classe de danger	Aucun groupe d'emballage	
TMD	Aucun numéro ONU	Pas réglementé.	Aucune classe de danger	Aucun groupe d'emballage	

Transport en vrac (conformément à l'Annexe II de MARPOL 73/78 et au Recueil IBC) : Sans objet – le produit est transporté seulement sous la forme emballée.

Précautions spéciales : Aucune mesure de précaution spéciale n'est identifiée.

15. Renseignements sur la réglementation

Catégories de danger selon la Section 311/312 de SARA : N'est pas dangereux.

Article 313 de la SARA : Ce produit contient les produits chimiques toxiques suivants qui sont assujettis aux exigences de déclaration de l'article 313 du Titre III de la Superfund Amendments and Reauthorization Act of 1986 et du règlement 40 CFR, Partie 372 (déclaration de dégagement de produits chimiques toxiques) : Aucun

Proposition 65 de Californie : AVERTISSEMENT! Vous créez des poussières lorsque vous coupez, sablez, forez ou poncez des matériaux comme du bois, de la peinture, du ciment, de la maçonnerie ou du métal. Ces poussières contiennent souvent des produits chimiques connus pour causer le cancer, des déficiences de naissance ou d'autres effets nocifs sur la reproduction.

16. Autres

Cote de la NFPA :	Santé = 1	Inflammabilité = 0	Instabilité = 0
Qualification du SIMD :	Santé = 1	Inflammabilité = 0	Danger physique = 0

Date de la dernière révision : 31 mars 2015

Date de cette révision : 21 septembre 2015

Résumé de la révision :

14 décembre 2012 : Section 8 - Limites d'exposition ; Revue complète.

31 mars 2015 : Toutes les sections ont été révisées. Format mis à jour pour celui du SGH.

21 septembre 2015 : Formule révisée. Toutes les sections ont été révisées.

L'information qui précède est considérée comme étant exacte et à jour en date de la préparation de cette fiche signalétique. Considérant que l'utilisation de cette information et que les conditions d'utilisation de ce produit ne sont pas sous le contrôle de United Abrasives, Inc, il incombe à l'utilisateur de s'assurer de l'utilisation sécuritaire de ce produit.